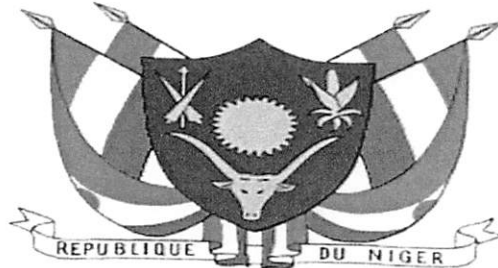


REPUBLIQUE DU NIGER



73^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

PREMIERE COMMISSION : DESARMEMENT

**Intervention de Monsieur Farid Moustapha Mamane Sanda,
Chef de Division Nations Unies, au Ministère des Affaires Etrangères,
de la Coopération, de l'Intégration Africaines
et des Nigériens à l'Extérieur, Délégué du Niger à la Première
Commission**

« Débat thématique sur les Armes Nucléaires »

New York, le 22 octobre 2018

Le prononcé fait foi

Monsieur le Président, distingués délégués,

Permettez-moi avant tous propos, de vous adresser au nom de la délégation de mon pays nos félicitations suite à votre élection à la présidence de cette Commission ainsi qu'à votre Bureau, nous vous assurons le plein soutien de ma délégation.

Monsieur le Président,

Notre monde a connu par le passé plusieurs épreuves dont il a pu se relever, souvent malgré l'ampleur des tragédies inqualifiables, et imputables à l'homme. Notre monde a également toujours su tirer les leçons de ses erreurs. Notre présence ici, dans ce temple de la paix que symbolise les Nations Unies, témoigne, à juste titre, de la volonté des nations à épargner à l'humanité les affres d'une nouvelle hécatombe nucléaire.

Conformément à la Déclaration de la première Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, le Niger, à l'instar de tous les peuples du monde, ne ménagera aucun effort pour contribuer à résorber toute menace nucléaire. Le Niger, a d'ailleurs ratifié le Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP) le 9 octobre 1992.

Aujourd'hui plus que jamais, la question de la prolifération des armes nucléaires reste un sujet alarmant, qui doit nous préoccuper encore plus au

vue des foyers de tensions observés de par le monde et surtout de la menace constante du terrorisme international.

Le Niger se félicite du processus enclenché sur la question de la dénucléarisation de la péninsule Coréenne et encourage les parties concernées à continuer dans le sens du dialogue afin de trouver une solution sûre et durable pour un monde à l'abri du danger nucléaire.

Mon pays reste également convaincu que c'est dans un cadre multilatéral que nous pourrions faire avancer beaucoup de questions et parvenir à des solutions concrètes, inclusives et participatives.

Monsieur le Président,

Pays producteur d'uranium, le Niger a ratifié le Traité de Pelindaba et a créé par décret N° 2013-490/PRN du 4 décembre 2013 la Haute Autorité Nigérienne à l'Energie Atomique (HANEA), qui assure la supervision, la coordination et la promotion de toutes les applications nucléaires pacifiques, y compris l'électronucléaire et les radiations ionisantes, en collaboration avec toutes les structures nationales et internationales. Mon pays entend jouer un rôle responsable dans ce domaine.

Le Niger se réjouit de l'excellente coopération avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) qui appuie le Niger dans le cadre du Plan d'appui Intégré à la Sécurité Nucléaire (INSSP).

Le Niger a également créé un Comité National de Sécurité Nucléaire (CTSC) qui est le cadre formel au sein duquel tous les acteurs du domaine sécuritaire doivent définir les actions nécessaires à mettre en œuvre pour évaluer les activités, et faire des propositions et des recommandations, pour élaborer une stratégie nationale de sécurité nucléaire, qui va s'intégrer dans les stratégies globales nationale et régionale.

En outre, le Niger est membre fondateur, et participe pleinement aux activités du Forum des Autorités en charge de la Sécurité et la Sûreté Nucléaires des pays du G5 sahel et du Sénégal (FASSN G5-Sahel et Sénégal), qui a été créé en juillet 2018 à Nouakchott en Mauritanie.

Monsieur le Président,

Il est important de rappeler que depuis la ratification, le 9 septembre 2002, du Traité d'Interdiction d'Essais Nucléaires (TICE), le Niger joue un rôle actif dans la mise en œuvre des clauses dudit traité. A cet effet, notre pays abrite une station sismique à Torodi. Cette station est l'une des plus performantes de l'ensemble du Réseau mondial du Système International de Surveillance

installé par l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (OTICE).

Il convient également de noter que le Niger et l'OTICE ont lancé un projet d'installation d'une station de détection des radionucléides équipée d'un système de détection de gaz rare à Agadez. Le Niger se félicite de ce que ce projet ait connu une avancée significative et sera bientôt opérationnel.

La HANEA héberge aussi un Centre National de Données (CND) qui est l'un des trois Centres en Afrique de l'Ouest disposant d'un « Capacity Building System (CBS)» lui permettant de recevoir des données sismiques, hydroacoustiques, Infrasonores et Radionucléide, de par le monde et disposant de la capacité de les traiter en vue de l'identification de tout test nucléaire en violation du TICE et autres évènements sismiques.

Par ailleurs, le Niger a été élu, au niveau du continent africain, au poste de Vice-Président du Groupe de travail B (WGB), de l'instance dirigeante de l'OTICE. Cela souligne l'effort consenti par le Niger dans ce domaine.

Ainsi, le Niger lance un appel solennel aux Etats de l'annexe 2 du TICE pour ratifier ce Traité, afin de favoriser son entrée en vigueur, mais surtout parce que la sécurité, la paix et la quiétude dans le monde n'ont pas de prix.

Monsieur le Président,

Le Niger se réjouit de sa modeste contribution dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Interdiction des Essais Nucléaires et formule le vœu que tous les pays signataires du TICE maintiennent leur participation financière en vue de la poursuite de la construction des dernières stations mais également au maintien de celles qui sont déjà en service.

Je vous remercie.